



Bilder aus dem Polizeialltag:

Ein Marktpolizist bei der Lebensmittelkontrolle, die Section canine mit einem Drogenhund, Beamte des Service ilotier und des Parking-Dienstes sorgen für Bürgernähe und für einen sicheren Schulweg der Kinder, und in der Freizeit helfen Polizei-Sportgruppen den Berufsstreß abzubauen.



La Police à Luxembourg-Ville

MARCHÉS — MARKTPOLIZEI
MARCHÉS ALIMENTAIRES - NAHRUNGSMITTELKONTROLLE



De gauche à droite:
Edouard Robert,
Joseph Bour, Joseph
Sieben, Mathias
Dentzer et Franz
Kayser devant le
poste d'alerte
„Lannergässel“ en
1931.

Les origines de la Police à Luxembourg remontent sans doute à la Comtesse Ermesinde qui, au 13^e siècle, octroya à la Ville sa lettre d'affranchissement par l'effet de laquelle les citoyens ont bénéficié en dehors de la liberté individuelle qui leur était accordée d'une plus grande autonomie et de l'auto-administration de leur commune. L'exercice de la justice et de la police, deux fonctions depuis toujours rattachées, relevaient depuis cette époque de plus en plus des édiles communaux.

De la période bourguignonne jusqu'à la révolution française (1443-1795), le gouvernement central de Bruxelles, par les instructions qu'il donnait au Conseil provincial, décidait de l'administration et de la police: ainsi nous trouvons dans les archives nationales une ordonnance de police pour la Ville de Luxembourg. Cette ordonnance royale du 17 juin 1770 confiait l'exécution de celle-ci aux sergents de ville et sergents de police.

C'est avec la révolution en 1789 que le régime français apporte de nombreux changements au système administratif et jeta ainsi les bases légales de la police: en effet le décret du 14 décembre 1789 charge les municipalités „de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police; notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics”.



1891 - le sergent de ville Jean Redlinger en tenue de gala.

La Ville de Luxembourg créa à cette époque son corps de police municipal et nomma en 1795 le „citoyen apoticaire” Seyler premier commissaire. Son traitement s'élevait à „quatre cent livres par an”.

Vers 1800, la Ville comptait 1 commissaire assisté de 5 sergents pour une population de quelque 8.000 habitants: ce corps municipal se trouvait aux ordres du maire qui détenait l'exercice de la police communale et rurale et de la police judiciaire sous l'autorité du Procureur d'Etat.

Après le retrait des Français, pendant le régime néerlandais, le contrôle de la Police fut confié au „Kreis-Direktor” et le pouvoir central intervenait directement dans les attributions que la ville considère siennes. Ce conflit se manifestait surtout lors des nominations du commissaire de police: c'est ainsi qu'après de difficiles négociations, Jean François Gangler, poète luxembourgeois, fut nommé pour occuper la fonction de commissaire de 1831 à 1856.

En 1864 la Ville comptait 7 sergents de quartier. Ce n'est qu'après le démantèlement de la forteresse et le départ de la garnison prussienne de quelque 2.000 soldats en 1867 que l'effectif commençait à augmenter. En 1882 le corps se composait de 1 commissaire, 1 commissaire-adjoint et 10 sergents de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e classe.

Au début de la première guerre mondiale, 8 auxiliaires furent recrutés et en 1916 le titre de sergent changea en agent de police.

Lorsqu'en 1920, les anciennes communes de Hollerich et Eich furent intégrées dans la Ville de Luxembourg, le corps de police se composait de:

- 1 commissaire de police en chef
 - 2 commissaires de police (anciens chefs de Hollerich et Eich)
 - 2 commissaires de police adjoints-brigadiers
 - 1 commissaire de police adjoint
 - 1 secrétaire
 - 7 agents de police de 1^{re} classe
 - 19 agents de 2^e classe
- soit d'un effectif total de 33 policiers.

Le brigadier Jacques Pixius, fusillé au KZ Sachsenhausen le 2 février 1945.



Depuis la fin de la première guerre mondiale, nombre de soucis qui jadis pouvaient être considérés comme ne dépassant pas le cadre d'une commune, devenaient un problème général: un besoin plus pressant de sécurité s'installait surtout après les grèves et autres événements graves survenus dans le bassin minier et que la police locale n'arrivait pas à maîtriser. Lentement l'idée d'une nationalisation de la police faisait son chemin et c'est finalement la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale qui tout en confirmant le pouvoir réglementaire des communes a redéfini les attributions du bourgmestre en matière de police d'une part et confié d'autre part l'administration, l'instruction et le contrôle du service et le maintien de la discipline à un Directeur. Le cadre du commissariat de police de la Ville de Luxembourg fut fixé à 1 commissaire de police et 61 gradés et agents pour une population de 52.440 habitants en 1931. A partir de ce moment, même si la commune était obligée de participer au paiement du traitement à raison de 40% et de pourvoir aux locaux de la police, celle-ci perdait lentement son caractère local et évoluait vers une police nationale.

Pendant la dernière guerre mondiale la police subit le même sort que les autres administrations du pays.

Le 7 août 1940 la police de la Ville de Luxembourg, rassemblée sur la place Guil-

laume, fut officiellement placée sous le commandement de l'occupant.

Nombre de policiers furent déportés ou incarcérés. Deux membres du Commissariat de Luxembourg ont trouvé la mort, victimes du nazisme: le brigadier Camille Alff est décédé à la prison de Wittlich le 19 février 1942 et le brigadier Jacques Pixius a été fusillé au KZ Sachsenhausen le 2 février 1945.

A partir de 1945 la police est subordonnée au secrétariat spécial pour les affaires militaires pour être intégrée dans la Force Publique au même titre que l'Armée et la Gendarmerie par la loi du 23 juillet 1952.

Ce statut militaire, donné à la police, se justifiait à l'époque par la nécessité de coordonner toutes les forces ayant pour tâche de maintenir et de sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure.

Cette loi ne changeait cependant rien aux attributions dévolues à la police qui continuait à exercer ses missions dans sa commune d'affectation.

Néanmoins des progrès sensibles furent réalisés aux points de vue des effectifs et surtout des équipements matériels.

Le commissariat de Luxembourg qui se trouvait à l'époque dans l'avenue de l'Arsenal (actuellement avenue Emile Reuter) comptait 1 commissaire, 3 commissaires-adjoints et 110 agents de police en 1961. Son équipement en matériel roulant fut amélioré et des

De gauche à droite: Joseph Demoling et Camille Alff (motos), Jean-Pierre Dichter et Jean-Pierre Wanderscheid (side-cars), Albert Ney, Michel Bernard et Charles Mathes en 1937.



Les agents Michel Hirsch et Jacques Pixius lors d'un contrôle.



1935: „Bidden" au carrefour Pôle Nord - l'agent François Gleis.

Le brigadier-chef Franz Schroeder exécute un contrôle du lait.



La police de la circulation en 1960, d.g.à.d.: Louis Wolff, Carlo Wiroth, Marcel Zenners et Erny Glesener.

véhicules provenant des stocks de guerre lui furent attribués.

L'organisation en Commissariat Central eut lieu en 1964 avec la nomination du capitaine A. Simon comme premier officier à la tête de la Police de Luxembourg.

Depuis cette époque la police évoluait en s'adaptant aux exigences de l'heure:

- 1967: intégration de plusieurs sous-officiers de l'Armée
- de 1964 à 1970: création des commissariats de quartier à Eich, Hollerich et Bonnevoie
- 1977: déménagement du Commissariat Central dans les locaux actuels de la rue Glesener
- 1979: recrutement des premiers agents féminins
- 1980: extension de la compétence sur tout le territoire national
- 1982: organisation du Service Régional de Police-Secours de Luxembourg qui fonctionne 24/24 heures sur le territoire des

communes de Luxembourg, Hesperange, Niederanven et Walferdange.

En 1985 la mort tragique de l'inspecteur de police P. Conrardy tué en service par des malfaiteurs fut à l'origine d'une modernisation décisive des équipements de la Police.

A l'heure actuelle (1990) le Commissariat Central de police compte 1 officier, commissaire central, 20 commissaires et 153 sous-officiers et agents.

Depuis 1952 l'organisation s'est poursuivie jusqu'à disposer actuellement des unités spécialisées suivantes:

- Le Commandement et les Services Administratifs qui se trouvent au Commissariat Central, 60, rue Glesener à Luxembourg-Gare

Dans ce même bâtiment se trouvent par ailleurs:

- Le service *Police-Secours* qui assure 24/24 heures les interventions et reçoit les plaintes de la part du public;
- Le service *Police de la Route* dont la mission consiste à surveiller la fluidité de la circulation et à en assurer la sécurité;
- Le service *des Ilotiers*, créé en 1987, garantit une présence policière dans tous les quartiers de la ville par des patrouilles à pied essentiellement;
- La *Police judiciaire*, unité en civil, surveille la criminalité et se consacre en particulier aux recherches en matière de cambriolages, meûres, stupéfiants, mineurs en danger . . . ;
- Le *Groupe d'intervention et le Groupe canin* quant à eux combattent les formes modernes de la criminalité (stupéfiants, prise d'otages...) grâce à un entraînement adapté et des moyens spéciaux;
- Le service *Foires, Marchés et Environnement* assure traditionnellement sa mission de surveillance des vivres, prix, loteries, affichages . . . et plus récemment de l'environnement;
- Le service *Parking*, plus connu sous le nom de „Zone Bleue”, tient un statut particulier au sein du Commissariat Central puisqu'il s'agit d'un service communal à part entière qui est dirigé par un commissaire de police pour surveiller le stationnement et les parkings. Les attributions moins connues de ce service sont la surveillance des parcs et de l'environnement ainsi que la participation quotidienne à la sécurité des écoliers aux abords des écoles.

Enfin les 5 *sous-commissariats des quartiers* garantissent un contact plus facile avec la population grâce à leur implantation décentralisée à Bonnevoie, Eich, Gare-Hollerich, Kirchberg et Ville-Haute.

Relevons enfin qu'au fil des années ont été créées au sein du Commissariat Central des organisations à caractère sportif et social (Association sportive de la police de Luxembourg créée en 1950, International Police Association créé en 1961) de nature à entretenir des liens d'amitié et de camaraderie à l'intérieur du commissariat comme à l'extérieur voire à l'étranger.

La Police de la Ville de Luxembourg, qui a sans doute été le premier corps municipal du Grand-Duché, a connu une évolution lente et parfois mouvementée au cours des deux siècles écoulés. Aujourd'hui le Commissariat Central de Police constitue la plus grande et la plus complète des unités de police du pays.

Pierre Reuland
Commissaire central

Photos: Archive Marcel Retter

Sources:

- A. SIMON, directeur de la Police e.r. „Die Polizei in Stadt und Gemeinde”
- Archives Communales